

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-03-04-08

Date de convocation : 28 mars 2023

Date d'affichage : 5 avril 2023

CREATION D'UN TARIF POUR LA VENTE DU LIVRET DE M. FLOQUET SUR L'ANNE GONDI

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 6

Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marc TIMSIT, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Frédéric RAVEAU, Sylvvy HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME

Absents ayant donné pouvoir : 6

Christophe MOLINSKI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Dominique JAILLON a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME

Catherine DOTTARELLI a donné pouvoir à Magali PRADEL

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la république ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le souhait de la municipalité de soutenir le projet de l'année Gondi ;

CONSIDERANT l'ouvrage réalisé par Jacques Floquet sur les événements organisés tout au long de cette année de commémoration ;

CONSIDERANT la volonté de vendre ces livrets au prix de 10 euros, notamment lors de l'inauguration de l'avenue Albert de Gondi ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 10 € le prix de vente des livrets de Monsieur Jacques Floquet sur l'année Gondi.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 3 avril 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

